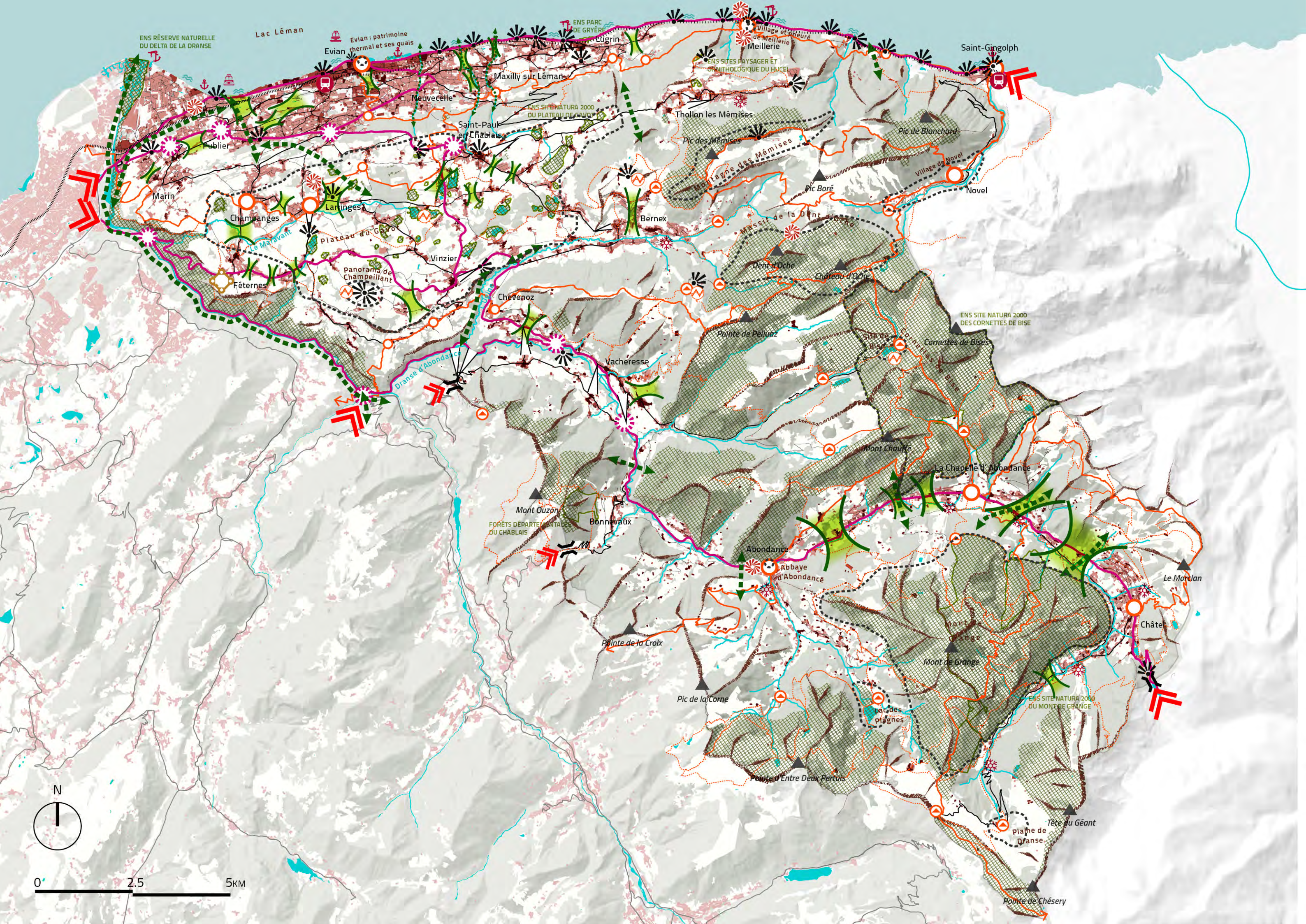




Fiche communale **MEILLERIE**

SEPTEMBRE 2023



GESTION DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS

-  Emblème paysager
-  Point de vue remarquable majeur
-  Ligne de crête majeure (front paysager)
-  Corridor écologique (SCOT/corridor urbain)
-  Réservoir de biodiversité (Natura 2000, RNN, ZNIEFF I)
-  Espace Naturel Sensible
-  Cours d'eau, lac et zones humides
-  Continuum forestier (feuillus/conifères)
-  Espace agricole
-  Enveloppe urbaine à densifier en priorité dans le respect du patrimoine
-  Bâti ancien (ant. 1960 / ant. 1860) secteur de vigilance particulière
-  Coupure verte
-  Perception silhouette villageoise depuis un axe routier

Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

- > Inventorier et caractériser les ensembles ou éléments de paysage
- > Préserver et valoriser les cônes de vue en direction de ces ensembles ou éléments de paysage
- > Préserver et valoriser les espaces écologiquement sensibles
- > Maintenir les paysages ouverts et lutter contre l'enrichissement

Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage

- > Préserver et valoriser les pratiques et formes agricoles traditionnelles
- > Préserver les figures « caractéristiques » et les modes de faire-valoir agricoles
- > Sensibiliser les principaux acteurs du territoire rural
- > Protéger les terres agricoles et accompagner une diversification des pratiques
- > Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole
- > Valoriser les productions agricoles locales et promouvoir leurs spécificités
- > Intégrer les nouveaux bâtiments de production agricole
- > Intégrer la notion de biodiversité dans la gestion forestière
- > Développer et diversifier la filière bois (diversification des productions)

Améliorer la qualité des franges urbaines et accompagner la mutation du territoire

- > Favoriser des espaces agricoles de transition entre tissu urbain et grandes espaces agricoles
- > Limiter le développement linéaire en entrée de ville
- > Adapter le développement urbain en fonction du type de villes/villages
- > Accompagner la mutation/densification dans les secteurs les plus denses par la trame éco-paysagère
- > Conserver le caractère rural
- > Conserver la structure en villages-hameaux
- > Valoriser les centres bourgs et hameaux historiques par la qualité du traitement de leurs espaces publics et de leurs abords
- > Amorcer une dynamique de requalification des quartiers pavillonnaires existants

Veiller à la qualité des constructions et leurs abords (implantation – orientation – limite) et intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

- > Assurer une qualité paysagère et urbaine aux nouveaux secteurs d'habitat
- > Assurer une qualité architecturale aux nouveaux secteurs bâtis
- > Amorcer la requalification des zones d'activités existantes

Adapter le territoire aux enjeux de demain (transition énergétique, ZAN...)

- > Intégrer les paysages de la transition énergétique
- > Valoriser la Trame Verte et Bleue et lutter contre la fragmentation du territoire et la perte de biodiversité

ACCUEIL ET MOBILITÉ

-  Domaine skiable – Front de neige ou remontée mécanique
-  Activité lacustre (plage principale)
-  Port (plaisance / activités)
-  Itinéraire de randonnée majeur (GR5, GRP, PDIPR)
-  Interface urbaine avec les circuits de randonnées (centre et bourg / hameau)
-  Départ principal de randonnée
-  Géosite (Géoparc du Chablais)
-  Principaux itinéraires d'accès au territoire à mettre en valeur
-  Carrefour stratégique
-  Gare en fonctionnement
-  Voie ferrée (tronçon en fonctionnement et tronçon à réactiver)
-  Col routier
-  Entrée de territoire
-  Site Patrimonial Remarquable
-  Site classé ou inscrit

Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine

- > Améliorer l'intégration paysagère des installations touristiques existantes et à venir
- > Valoriser les ensembles et sites paysagers emblématiques à l'échelle du PAH
- > Poursuivre la mise en valeur des sites remarquables et des parcours de découverte

Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire

- > Préserver, valoriser le vocabulaire patrimonial lié aux routes
- > Développer une approche paysagère dans l'aménagement des routes et promouvoir certains itinéraires de découverte verte
- > Valoriser les itinéraires de découverte du territoire
- > Mettre en place des itinéraires de découverte thématiques du territoire PAH
- > Valoriser les modes de découverte liés aux anciennes voies ferrées
- > Préserver et valoriser les points de vue depuis ces axes de déplacement
- > Développer un maillage de déplacement doux en lien avec les centres vill(ag)es

Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes, voie ferrée...) du territoire

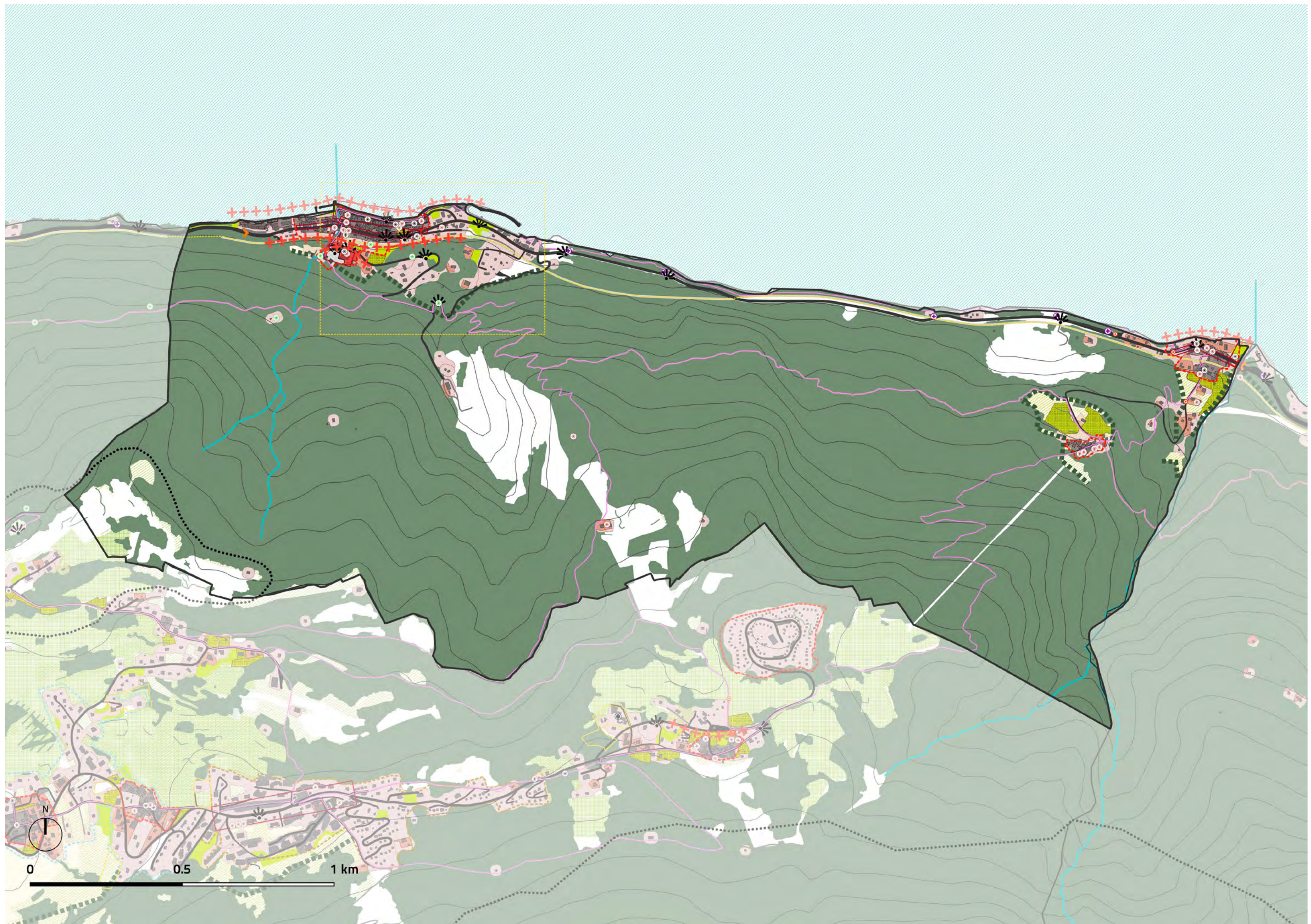
- > Gérer le paysage des routes et la sécurisation routière en lien avec un vocabulaire d'aménagement adapté à la qualité des sites et espaces traversés
- > Accompagner, structurer et renforcer la transition mode doux et transport en commun du territoire
- > Valoriser les gares et voies ferrées, existantes et en projet, comme vecteur de découverte du territoire
- > Assurer une qualité urbaine et paysagère aux zones d'activités et zones commerciales
- > Maîtriser l'implantation des panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes

Reconquérir et valoriser les espaces publics

- > Apaiser, valoriser les traversées de villages et bourgs
- > Améliorer la gestion du stationnement à l'échelle des bourgs et villages
- > Valoriser le maillage mode doux
- > Préserver et valoriser le petit patrimoine en lien avec les espaces publics

Valoriser les matériaux et savoir-faire locaux

- > Privilégier les ressources et matériaux locaux, pour les constructions, les bâtiments, les espaces publics...
- > Garantir la transmission des savoir-faire



Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :

-  Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture
-  Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

Préserver et valoriser les sites d'intérêt identifiés :

-  architecture d'intérêt patrimonial
-  petit patrimoine
-  site paysager
-  Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)
-  Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés
-  Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie
-  Préserver les vergers, figure caractéristique du paysage
-  Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine
-  Valoriser les sites paysagers
-  Améliorer la qualité des espaces publics stratégiques : proposition d'un périmètre de réflexion
-  Traiter les accotements et surlargeurs le long des axes routiers, comme des haltes potentielles pour mettre en scène le paysage
-  Requalifier les entrées de ville en considérant leur rôle dans la découverte et la valorisation du territoire
- 
-  Secteur de projet ciblé par la commune
-  Projet de cheminement piéton

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

-  Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager
-  Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

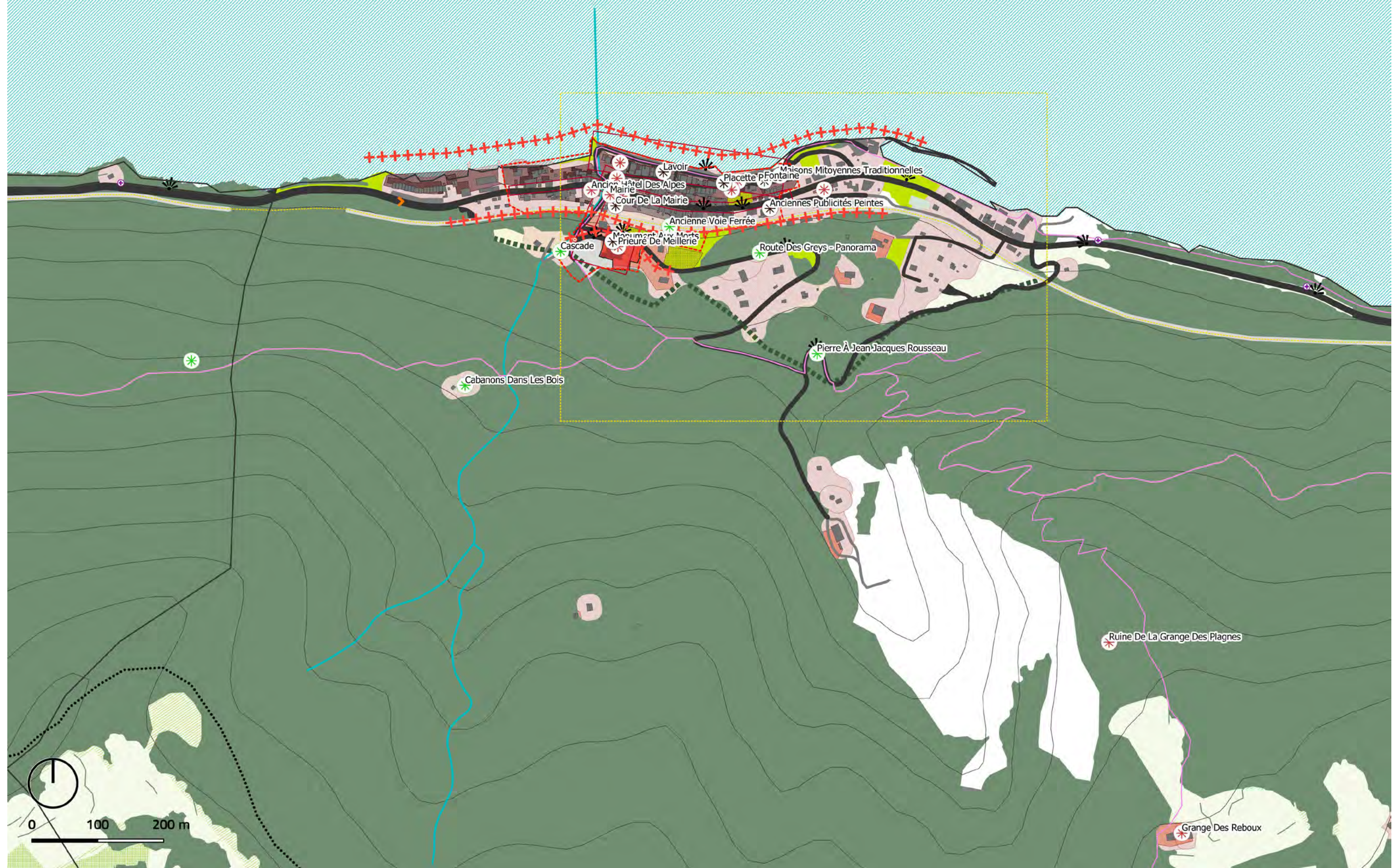
Enjeux agricoles et écologiques

-  Lutter contre l'enrichissement afin de maintenir les paysages ouverts
-  Soutenir la diversification des forêts (usages, biodiversité, filière bois...) et contrôler leur extension
- Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :
 -  Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

Occupation du sol :

-  Enveloppe urbaine antérieure à 1860
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
-  Enveloppe urbaine post 1960
-  Boisements

Zoom sur le Chef-Lieu



Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :

 Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 site paysager

 Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)

 Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés

 Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie

 Préserver les vergers, figure caractéristique du paysage

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Valoriser les sites paysagers

 Améliorer la qualité des espaces publics stratégiques : proposition d'un périmètre de réflexion

 Traiter les accotements et surlargeurs le long des axes routiers, comme des haltes potentielles pour mettre en scène le paysage

 Requalifier les entrées de ville en considérant leur rôle dans la découverte et la valorisation du territoire

 Secteur de projet ciblé par la commune

 Projet de cheminement piéton

 Monument historique

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

 Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

 Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

Enjeux agricoles et écologiques

 Lutter contre l'enfrichement afin de maintenir les paysages ouverts

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

Occupation du sol :

 Bâtiment

 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

 Enveloppe urbaine post 1960

 Prairies et alpages

Zoom sur Locum



Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :

 Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)

 Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés

 Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie

 Préserver les vergers, figure caractéristique du paysage

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Améliorer la qualité des espaces publics stratégiques : proposition d'un périmètre de réflexion

 Traiter les accotements et surlargeurs le long des axes routiers, comme des haltes potentielles pour mettre en scène le paysage

 Requalifier les entrées de ville en considérant leur rôle dans la découverte et la valorisation du territoire

 Projet de cheminement piéton

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

 Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

Enjeux agricoles et écologiques

 Lutter contre l'enrichissement afin de maintenir les paysages ouverts

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

Occupation du sol :

 Bâtiment

 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

 Enveloppe urbaine post 1960

 Prairies et alpages

2 Schéma communal

Préserver et valoriser les structures urbaines/paysagères du chef-lieu et des hameaux : villages de pêcheur

- **Identification des contours / délimitations**
Sélection de niveau 1 : *Chef-Lieu village de pêcheur ; Locum : hameau de pêcheurs en rives du lac*
Sélection de niveau 2 : *Les Plantés : hameau rural*
Autre site éventuel : *le Prieuré*
- **Conservation ou mise en place de « césures » paysagères**
> Maintien des transparences : pas de clôtures ou plantations homogènes trop importantes
- **Valorisation des silhouettes : tissus denses du village de pêcheurs, prieuré**
> Dégagements des vues majeures
> Echelle des nouvelles constructions

Priorité 3/3	
▪ Échelle de l'enjeu	2/2
▪ Nécessité au regard de l'état actuel	2/2
▪ Polyvalence de l'action	2/2

- + **Actions & outils :**
Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités
1.1 Préserver et valoriser les structures urbaines/paysagères des chefs-lieux et hameaux historiques
1.2 Améliorer la qualité des franges urbaines et tendre vers l'objectif ZAN
1.2bis Accompagner la mutation du territoire et tendre vers l'objectif ZAN

- Axe 3 : pérenniser et valoriser les paysages agricoles et naturels**
3.2 Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

- + **Cahiers illustrés de références et préconisations :**
 - Petits collectifs et hameaux historiques
 - Conduite de projet
 - Soutènements
 - Limites et clôtures
 - Entretien des alpages et des terres agricoles

Maintenir espaces de respiration / espaces agricoles au cœur du tissu ancien

- **Identification des clos jardinés, des parcs et des vergers**
> Maintien de ces espaces agricoles en surface non constructible
> Protéger les arbres et ensembles végétalisés remarquables
- **Valorisation du petit patrimoine d'accompagnement : murs, bassins,**
> Identifier et recenser ces éléments de petit patrimoine

Priorité 3/3	
▪ Échelle de l'enjeu	1/2
▪ Nécessité au regard de l'état actuel	2/2
▪ Polyvalence de l'action	2/2

- + **Actions & outils :**
Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités
1.2bis Accompagner la mutation du territoire et tendre vers l'objectif ZAN
1.3 Maintenir des espaces de respiration / espaces agricoles au cœur des tissus anciens

- + **Cahiers illustrés de références et préconisations :**
 - Formes et palette végétales
 - Espaces publics des hameaux
 - Usages et occupations de l'espace public
 - Soutènements
 - Limites et clôtures

Maintenir les grands espaces de respiration ouverts en franges urbaines

■ Identification des parcelles agricoles

Etroite ceinture agricole/jardinée entre les espaces urbanisés et la forêt à préserver, qui permettent à la fois une lisibilité du paysage et des espaces de respiration (apport de lumière, diminution de l'humidité etc.)

> Maintien de ces espaces de pâturages ouverts non constructibles

> Veiller à l'entretien paysager de ces espaces : limiter leur enrichissement et contrôler l'extension forestière

■ Devenir de la carrière à anticiper

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.1 Préserver et valoriser les structures urbaines/ paysagères des chefs-lieux et hameaux historiques

1.2 Améliorer la qualité des franges urbaines et tendre vers l'objectif ZAN

1.3 Maintenir des espaces de respiration / espaces agricoles au cœur des tissus anciens

Axe 3 : pérenniser et valoriser les paysages agricoles et naturels

3.1 Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Entretien des alpages et des terres agricoles

Valoriser les cheminements communaux et points de vue et simplifier les flux

■ Maintien et mise à jour des parcours de découverte du patrimoine

> Mise à jour et mise en cohérence de la signalétique

■ Retrouver les chemins anciens

> Se référer aux cadastres anciens pour retrouver les emplacements des chemins anciens

■ Amélioration du partage des espaces

> Forte présence de la voiture à réduire (flux transfrontaliers importants ; stationnements ; ...)

> Renforcer les itinéraires modes doux et l'offre de transports en commun : pôle multimodal, voies et infrastructures cyclables (plan vélo à l'échelle de la CCPEVA ; Via Rhôna), port, etc.

> Mettre en scène la RD1005 en valorisant les accotements (potentiel arrêt - belvédère), réduire le caractère uniquement routier de la route et trouver une cohérence de traitement aux rives du Lac (à l'échelle de la CCPEVA voir du Chablais). *Entre Meillerie et Lugrin la RD1005 est une route en corniche à flanc de falaise, formant une séquence sublime et pittoresque > vigilance sur les accotements, besoin de valoriser ces « poches » et éviter leur encombrement : possibilité d'arrêt, point de vue, accès au lac, gestion des PAV ... (valable sur l'ensemble de l'axe)*

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2



Actions & outils :

Axe 4 : diversifier et enrichir les paysages touristiques et de découverte

4.1 Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine

4.2 Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Usages et occupation de l'espace public et de la voirie

- Routes et espaces d'accueil

■ Valorisation de l'ancienne voie ferrée (réouverture, accompagnement d'une voie verte ? Via Rhôna ?)

2 Schéma communal

Améliorer la qualité des espaces publics :

■ **Sélectionner les espaces publics majeurs**

Rue Nationale : traversée de chef-lieu et de Locum (D1005), requalifier l'entrée de ville ouest du chef-lieu

Rue des Pêcheurs et Quai Marin Jacquier

Chemin de l'Abbaye et abords du Prieuré

■ **(Re)-composition des espaces :**

> Cohérence de chaque espace : composition globale

> Organiser et hiérarchiser les projets de valorisation du chef-lieu (aménagement du port, espace public du prieuré, développement touristique, éco-hameau etc.) : conforter l'existant avant de construire de nouvelles infrastructures

> Intégration/valorisation des attributs de ces espaces : édifice patrimonial, croix, lavoir, oratoire, arbres, murs clôtures, etc.

> Intégration mesurée du mobilier urbain, des aires de collectes des déchets (PAV), de la signalétique et des stationnements

> Hameaux : espaces publics apaisés

> Valorisation des accès au lac et itinéraires Lou Vionnet, dans la trame bâtie et le long de la RD1005 (aménagement des accès)

> Valorisation des interfaces haut/bas dans la trame urbaine (chef-lieu principalement mais aussi hameaux), donner de l'épaisseur, de la transversalité à la trame d'espace public

> Locum : qualifier l'entrée de ville et la traversée de hameau, s'appuyer sur la valorisation de l'ancien chantier naval (caractère patrimonial), articuler les espaces entre eux : accès au lac et plages, poches de stationnement, trace de l'ancien chantier naval...

■ **Traitement des revêtements :**

> Diminution des revêtements imperméables (bitume)

> Intégration de la végétation

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2

+ Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.4 Reconquérir et valoriser les espaces publics / améliorer la qualité des espaces publics et valoriser la place du piéton

Axe 2 : adoucir les paysages d'activités et de mobilité

2.1 Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes...) du territoire

+ Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Usages et occupations de l'espace public et de la voirie
- Espaces publics des hameaux
- Traitement de sol et matériaux
- Formes et palette végétales
- Rez-de-chaussée d'activités

Valoriser le patrimoine architectural majeur (1/2)

■ **Identification du patrimoine majeur**

> Patrimoine public

> Patrimoine religieux

> Village de pêcheurs

> Patrimoine rural

> « petit patrimoine »

■ **Réaffecter le patrimoine**

> Quelques édifices « abandonnés » : nouveaux usages à trouver (ex. grandes fermes, bâtiments agricoles, greniers ...)

> Identifier les édifices en attente de réaffectation (base de données collaborative à constituer)

> Réhabiliter d'abord les édifices existants avant d'entamer des reconstructions

> Problématique de la saisonnalité : population plus importante en été donc forte vacance en hiver

> Problématique du village dortoir pour les frontaliers

■ **Restauration qualitative**

> Préserver les ouvrages existants de qualité : composition, enduits anciens, décors peints, bardages et rives, menuiseries et ferronneries anciennes, couvertures, ...

> Respecter la typologie des édifices et les compositions de façade lors des transformations : ordonnancement par niveaux, proportion et répartition des percements, ...

> Privilégier les matériaux naturels et locaux : chaux naturelle, pierres, bois, fer, ...

> Proscrire les menuiseries PVC, les volets roulants en saillie

> Présentation et qualité des abords du patrimoine identifié

> Libérer les abords immédiats de ce qui pourrait entraver la mise en valeur (mobilier urbain, ouvrages techniques, stationnements...)

> Aménager sobrement les abords pour révéler l'élément patrimonial

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 1/2

+ Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.5 Valoriser le patrimoine architectural

1.6 Valoriser les matériaux et savoir-faire locaux

+ Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Réaffectation des édifices abandonnés
- Développement durable et performance énergétique
- Éléments de second oeuvre
- Conduite de projet
- Limites et clôtures

Valoriser le patrimoine architectural majeur (2/2)

■ Réhabilitation énergétique

- > Identifier au préalable les qualités patrimoniales à ne pas altérer (parements, modénatures, ouvrages de second oeuvre ..) et les qualités intrinsèques énergétiques (orientations, matériaux, inertie, ventilations, ...)
- > Proposer bouquet de travaux adaptés au patrimoine et aux qualités des édifices
- > Intégrer l'isolation à l'intérieur des volumes existants pour limiter son impact

Intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

■ Intégrer les constructions aux rives et à la pente

- > Composition ordonnée et prenant en compte le paysage dans son ensemble (constructions très visibles dues aux vues dégagées)
- > Ordonnancement des façades sur et vers le lac comme des façades amont : les deux faces sont visibles donc pas de traitement type « façades arrière »
- > Limiter les déblais/remblais, notamment sur les voies d'accès

■ Concevoir des volumes simples, dans l'esprit de l'existant, sans chercher à l'imiter :

- > Eviter les architectures banalisantes sans rapport avec le territoire
- > Echelle importante en relation avec l'environnement bâti
- > Toitures à pente sur les bâtiments principaux
- > Soubassements
- > Balcons
- > Sobriété des ouvrages menuisés et de ferronneries : galeries, garde-corps, débords de toiture, etc.
- > Teintes générales en accord avec l'existant : toitures, enduits, menuiseries

■ Limiter le recours aux clôtures, sinon exiger un projet de clôture dessiné et qualitatif

- > Ferronneries
- > Murets
- > Grillages légers, accompagnement végétal
- > Mise en cohérence avec l'environnement

■ Renforcer la présence végétale dans les nouvelles constructions

- > Accompagner les projets d'un aménagement paysager
- > Intégrer les stationnements aux constructions neuves
- > Prévoir des garages, stationnements en sous-sol dans les nouvelles constructions pour désencombrer l'espace public des stationnements et libérer les sols
- > Projet de stationnement à prévoir (qualité)

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.7 veiller à la qualité des constructions et de leurs abords (implantation – orientation – limites) / intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

Axe 2 : adoucir les paysages d'activités et de mobilité

2.1 améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes...) du territoire

Axe 5 : adapter le territoire aux enjeux de demain

5.1 Transition énergétique et mobilités actives



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Petits collectifs et hameaux historiques
- Conduite de projet
- Soutènements
- Limites et clôtures
- Développement durable et performance énergétique

2 Schéma communal

Analyse du document d'urbanisme actuel

COMMUNE	PAYSAGE	FORME URBAINE	PATRIMOINE BÂTI	CRÉATION ARCHITECTURALE
Meillerie Loi Montagne Loi Littoral	Meillerie ne possédant pas de PLU / POS / Carte communale, la réglementation en vigueur est donc le code de l'urbanisme. Le prieuré de Meillerie, site inscrit aux Monuments historiques, dispose d'un périmètre délimité des abords de 500 mètres.			